

Excellence et de son service à l'égard de la République
 de Rome et de son service à l'égard de la République
 de Rome et de son service à l'égard de la République

Procurator
 de la République

[Signature]

3 Janvier 1712

Procurator de la République

de la République de Rome et de son service à l'égard de la République

de la République de Rome et de son service à l'égard de la République
 de la République de Rome et de son service à l'égard de la République
 de la République de Rome et de son service à l'égard de la République

de la République de Rome et de son service à l'égard de la République
 de la République de Rome et de son service à l'égard de la République
 de la République de Rome et de son service à l'égard de la République

4 Janvier 1712

Procurator de la République

de la République de Rome et de son service à l'égard de la République
 de la République de Rome et de son service à l'égard de la République
 de la République de Rome et de son service à l'égard de la République
 de la République de Rome et de son service à l'égard de la République

de la République de Rome et de son service à l'égard de la République
 de la République de Rome et de son service à l'égard de la République
 de la République de Rome et de son service à l'égard de la République

9 Janvier 1712

Procurator de la République

de la République de Rome et de son service à l'égard de la République

de la République de Rome et de son service à l'égard de la République
 de la République de Rome et de son service à l'égard de la République
 de la République de Rome et de son service à l'égard de la République

ce jour mardi le 9 Janvier 1812.

André de la Roche, J. B. Rousseau, L.
Pavée, G. J. Pichet. Et d'abord j'ai vu par un
vois de la maison de M. de la Roche, M. de
la Roche en son nom et en son
apparence.

Profess for L. de la Roche second for J. B. Rousseau
jus à complet remant sont approuvés.

M. de la Roche 2000 f. J. B. Rousseau 2000

C. de la Roche 2000 f. J. B. Rousseau 2000

J. B. Rousseau 2000 f. M. de la Roche 2000

M. de la Roche 2000 f. J. B. Rousseau 2000

M. de la Roche 2000 f. J. B. Rousseau 2000

J. B. Rousseau 2000 f. M. de la Roche 2000

M. de la Roche 2000 f. J. B. Rousseau 2000

J. B. Rousseau 2000 f. M. de la Roche 2000

M. de la Roche 2000 f. J. B. Rousseau 2000

J. B. Rousseau 2000 f. M. de la Roche 2000

M. de la Roche 2000 f. J. B. Rousseau 2000

J. B. Rousseau 2000 f. M. de la Roche 2000

M. de la Roche 2000 f. J. B. Rousseau 2000

J. B. Rousseau 2000 f. M. de la Roche 2000

M. de la Roche 2000 f. J. B. Rousseau 2000

J. B. Rousseau 2000 f. M. de la Roche 2000

M. de la Roche 2000 f. J. B. Rousseau 2000

J. B. Rousseau 2000 f. M. de la Roche 2000

M. de la Roche 2000 f. J. B. Rousseau 2000

J. B. Rousseau 2000 f. M. de la Roche 2000

M. de la Roche 2000 f. J. B. Rousseau 2000

J. B. Rousseau 2000 f. M. de la Roche 2000

M. de la Roche 2000 f. J. B. Rousseau 2000

J. B. Rousseau 2000 f. M. de la Roche 2000

M. de la Roche 2000 f. J. B. Rousseau 2000

J. B. Rousseau 2000 f. M. de la Roche 2000

M. de la Roche 2000 f. J. B. Rousseau 2000

J. B. Rousseau 2000 f. M. de la Roche 2000

M. de la Roche 2000 f. J. B. Rousseau 2000

J. B. Rousseau 2000 f. M. de la Roche 2000

M. de la Roche

seul accord et que en son nom et en son
apparence.

Profess for J. B. Rousseau second for L.
de la Roche qui M. de la Roche est autheur de
ce projet et en son nom et en son
apparence.

M. de la Roche 2000 f. J. B. Rousseau 2000

J. B. Rousseau 2000 f. M. de la Roche 2000

M. de la Roche 2000 f. J. B. Rousseau 2000

J. B. Rousseau 2000 f. M. de la Roche 2000

M. de la Roche 2000 f. J. B. Rousseau 2000

J. B. Rousseau 2000 f. M. de la Roche 2000

M. de la Roche 2000 f. J. B. Rousseau 2000

J. B. Rousseau 2000 f. M. de la Roche 2000

M. de la Roche 2000 f. J. B. Rousseau 2000

J. B. Rousseau 2000 f. M. de la Roche 2000

M. de la Roche 2000 f. J. B. Rousseau 2000

J. B. Rousseau 2000 f. M. de la Roche 2000

M. de la Roche 2000 f. J. B. Rousseau 2000

J. B. Rousseau 2000 f. M. de la Roche 2000

M. de la Roche 2000 f. J. B. Rousseau 2000

J. B. Rousseau 2000 f. M. de la Roche 2000

M. de la Roche 2000 f. J. B. Rousseau 2000

J. B. Rousseau 2000 f. M. de la Roche 2000

M. de la Roche 2000 f. J. B. Rousseau 2000

J. B. Rousseau 2000 f. M. de la Roche 2000

M. de la Roche 2000 f. J. B. Rousseau 2000

J. B. Rousseau 2000 f. M. de la Roche 2000

M. de la Roche 2000 f. J. B. Rousseau 2000

J. B. Rousseau 2000 f. M. de la Roche 2000

M. de la Roche 2000 f. J. B. Rousseau 2000

J. B. Rousseau 2000 f. M. de la Roche 2000

M. de la Roche 2000 f. J. B. Rousseau 2000

J. B. Rousseau 2000 f. M. de la Roche 2000

M. de la Roche 2000 f. J. B. Rousseau 2000

J. B. Rousseau 2000 f. M. de la Roche 2000

Procurer de l'Etat
 200 millions de francs
 J. P. J. J. J. J.

Procurer de l'Etat

Municipalité de la ville de Drummondville
 Le conseil municipal de la ville de Drummondville
 a été convoqué pour le jeudi 17 de ce
 mois à Drummondville, pour que le conseil
 prenne et fasse exécuter les résolutions
 qui ont été prises par le conseil municipal
 de la ville de Drummondville, le 17
 janvier 1913.

Procurer de l'Etat
 200 millions de francs
 J. P. J. J. J. J.

Procurer de l'Etat

Municipalité de la ville de Drummondville
 Le conseil municipal de la ville de Drummondville
 a été convoqué pour le jeudi 17 de ce
 mois à Drummondville, pour que le conseil
 prenne et fasse exécuter les résolutions
 qui ont été prises par le conseil municipal
 de la ville de Drummondville, le 17
 janvier 1913.

Procurer de l'Etat
 200 millions de francs
 le 17 janvier 1913

Procurer de l'Etat

J. P. J. J. J. J.

17 janvier 1913

Procurer de l'Etat

Municipalité de la ville de Drummondville
 Le conseil municipal de la ville de Drummondville
 a été convoqué pour le jeudi 17 de ce
 mois à Drummondville, pour que le conseil
 prenne et fasse exécuter les résolutions
 qui ont été prises par le conseil municipal
 de la ville de Drummondville, le 17
 janvier 1913.

Procurer de l'Etat
 200 millions de francs
 le 17 janvier 1913

Procurer de l'Etat
 200 millions de francs
 le 17 janvier 1913

Procurer de l'Etat
 200 millions de francs
 le 17 janvier 1913

Procurer de l'Etat
 200 millions de francs
 le 17 janvier 1913

16 janvier 1913

Procurer de l'Etat

Municipalité de la ville de Drummondville
 Le conseil municipal de la ville de Drummondville
 a été convoqué pour le jeudi 16 de ce
 mois à Drummondville, pour que le conseil
 prenne et fasse exécuter les résolutions
 qui ont été prises par le conseil municipal
 de la ville de Drummondville, le 16
 janvier 1913.

à dix heures & arrivés au couvent sans le
Prévôt de St. Marc pro messis, en
l'absence de M^{rs}.

Le sieur de Mons commença les conseils
proprement.

À dix heures, et après avoir révisé
le projet de l'édit de revocation, les
regardants se séparèrent & le conseil
seul se réunit à 10 heures.

Travaux

Journal

7 Février 1712

Proces de Paris

Arrivés à 10 heures & à 10 heures de
à une séance régulière au conseil municipal
à 10 heures de l'après-midi, nous en
à heures ordinairement de séance au conseil
mercredi le 7 fe 1712.

Ont été présents M. de Meaux, L. de Paris,
F. de La Rochelle, & L. de Paris. Les autres furent
quorum pour le Prévôt de St. Marc.

Les articles des brevets de privilège ont été
approuvés.

Proposé par M. de Meaux secondé par M. de Paris
que le sieur de Paris soit reçu pour le
Proposé par M. de La Rochelle secondé par M.
& L. de Paris que M. de Meaux soit reçu pour le
sieur de Paris.

Comptes 1712

Proposé par M. de Meaux secondé par L. de Paris que
le compte pour 1712 soit formé comme suit
Paris, par le sieur de Paris.

1. Paris, par le sieur de Paris, & M. de Paris.
2. Paris, par le sieur de Paris, & M. de Paris.
L. de Paris, par le sieur de Paris, & M. de Paris.

à Paris par le sieur de Paris, & M. de Paris.
à Paris par le sieur de Paris, & M. de Paris.

à Paris

à Paris par le sieur de Paris, & M. de Paris.

à Paris par le sieur de Paris, & M. de Paris.

à Paris par le sieur de Paris, & M. de Paris.

à Paris par le sieur de Paris, & M. de Paris.

à Paris par le sieur de Paris, & M. de Paris.

à Paris par le sieur de Paris, & M. de Paris.

à Paris par le sieur de Paris, & M. de Paris.

à Paris par le sieur de Paris, & M. de Paris.

à Paris par le sieur de Paris, & M. de Paris.

à Paris par le sieur de Paris, & M. de Paris.

à Paris par le sieur de Paris, & M. de Paris.

à Paris par le sieur de Paris, & M. de Paris.

à Paris par le sieur de Paris, & M. de Paris.

à Paris par le sieur de Paris, & M. de Paris.

à Paris par le sieur de Paris, & M. de Paris.

à Paris par le sieur de Paris, & M. de Paris.

change par Le Secrétaire pour lecture dans
celles de Dreyfus Charles mes factures &
annuaire. Belle vue spectacle tout repris
ay Lyons de L'Université.

Le Secrétaire donne lecture au bonnet de mes lettres
de Schubert Record concernant le Collège au
ce opération pour annuaire la lecture de
l'Etat d'Chaque ville en particulier.

Propose Professor J. Sautter second pour
le Hureau qui se en bonnet composé de
M. de Bourcier & Paul L. Pans. J'annuaire
est nommé au fin l'élus de proportion de
Schubert Record.

Lecture est faite de mes lettres de M. de Bourcier
devant qu'il ne peut faire la déduction de
à rien faire qu'il est tout ou fait d'annuaire.

M. de Bourcier donne avis de malin qu'il
professors un règlement regardant et
abrogant le règlement No 117 antérieur
de Corporation de la ville de Roumoultville
à emprunter \$40000, de manière à ce
que le fait d'annuaire soit seul le
maire de Corporation et ne soit pas
fait au même temps que les autres
mais seulement à l'opération de l'annuaire
fait par l'emprunt.

Le Sec. donne lecture d'une sommation de la
loi Northam & de la loi d'interdiction d'un
système de la ville de Roumoultville au
point de vue.

Le Secrétaire expose le rapport de l'élection
au 6 et 16 Janvier.

Propose par M. de Bourcier second pour
M. de Bourcier qui le maire est l'un des
autres de M. de Bourcier second pour
un conflit par \$2000 avec ce lui
d'interdiction de l'emprunt.

ou regardant No 119 de l'Université de la résolution
qui concernent le central pour et acceptés
le 22 Dec 1911 - accepté.

Propose par M. de Bourcier second pour
second pour M. de Bourcier qui le maire
accepté et confirmé l'ordre pour le
maire de la ville de Roumoultville de
la ville de Roumoultville.

Le Secrétaire est autorisé à continuer la
réglement de Roumoultville de 1910 à J. de
L'Université.

Propose par M. de Bourcier second pour M.
de Bourcier qui le maire de Roumoultville
est nommé à ce l'opération de Roumoultville de
9 Janvier 1912 et qui est le maire de la
Corporation de la ville de Roumoultville
de la ville de Roumoultville.

Le Comité s'ajourne à Roumoultville le 9 Jan 1912
à Roumoultville. J. de L'Université

9 Février 1912

Propose de Roumoultville

Annuaire de la ville de Roumoultville
à une somme régulière de Comité Annuaire
de la ville de Roumoultville, dans une loi
de Roumoultville de Roumoultville de
Comité, Roumoultville de 9 Jan 1912, dont
un ajournement de la ville de Roumoultville
de Roumoultville de Roumoultville. Le Comité
de Roumoultville de Roumoultville de
Roumoultville de Roumoultville de Roumoultville
Le Secrétaire donne lecture du règlement
abrogant le règlement No 117 pour
et acceptés le 15 Janvier 1912.

Propose par M. de Bourcier second pour
M. de Bourcier qui le règlement de Roumoultville
abrogant le règlement No 117 pour

engagement. Acqpt

M. Parier donne avis de motion qu'il
proposera un règlement à l'effet
d'autoriser le conseil à dispenser
annuellement ceux saurus de 25 pour
la suite des années dans le 2e cas -

Proposé par M. de Hautville secondé
par M. G. P. Piché qui se cache plus
seraient saurus approuvés. Acqpt

B. Baucher 3754 J. Sercheux 255

J. Baucher 3204 H. Sercheux 250

L. Lamy 166 J. H. H. 3 L. Lamy 255

A. Lefebvre 60 L. Lamy 3 B. Baucher 3754

H. Sercheux 60 J. Sercheux 60

J. Sercheux 3754 H. Sercheux 255

J. Sercheux 3754 J. H. H. 3

M. Cabane 3 J. Sercheux 1504 3754

H. Sercheux 1504 3754 A. Lefebvre 263

A. Lamy 3754 H. Sercheux 1504 3754

M. Lamy 3754 H. Sercheux 1504 3754

M. Lamy 1504 H. Sercheux 1504 3754

J. Sercheux 1504 H. Sercheux 1504 3754

M. Lamy 1504 H. Sercheux 1504 3754

M. Lamy 1504 H. Sercheux 1504 3754

M. Lamy 1504 H. Sercheux 1504 3754

M. Lamy 1504 H. Sercheux 1504 3754

M. Lamy 1504 H. Sercheux 1504 3754

M. Lamy 1504 H. Sercheux 1504 3754

M. Lamy 1504 H. Sercheux 1504 3754

M. Lamy 1504 H. Sercheux 1504 3754

M. Lamy 1504 H. Sercheux 1504 3754

M. Lamy 1504 H. Sercheux 1504 3754

M. Lamy 1504 H. Sercheux 1504 3754

M. Lamy 1504 H. Sercheux 1504 3754

M. Lamy 1504 H. Sercheux 1504 3754

M. Lamy 1504 H. Sercheux 1504 3754

M. Lamy 1504 H. Sercheux 1504 3754

M. Lamy 1504 H. Sercheux 1504 3754

Hautville 3754 M. de Hautville 3754

M. de Hautville 3754 M. de Hautville 3754

M. de Hautville 3754 M. de Hautville 3754

M. de Hautville 3754 M. de Hautville 3754

M. de Hautville 3754 M. de Hautville 3754

M. de Hautville 3754 M. de Hautville 3754

M. de Hautville 3754 M. de Hautville 3754

M. de Hautville 3754 M. de Hautville 3754

M. de Hautville 3754 M. de Hautville 3754

M. de Hautville 3754 M. de Hautville 3754

M. de Hautville 3754 M. de Hautville 3754

M. de Hautville 3754 M. de Hautville 3754

M. de Hautville 3754 M. de Hautville 3754

M. de Hautville 3754 M. de Hautville 3754

M. de Hautville 3754 M. de Hautville 3754

M. de Hautville 3754 M. de Hautville 3754

M. de Hautville 3754 M. de Hautville 3754

M. de Hautville 3754 M. de Hautville 3754

M. de Hautville 3754 M. de Hautville 3754

M. de Hautville 3754 M. de Hautville 3754

M. de Hautville 3754 M. de Hautville 3754

M. de Hautville 3754 M. de Hautville 3754

M. de Hautville 3754 M. de Hautville 3754

M. de Hautville 3754 M. de Hautville 3754

M. de Hautville 3754 M. de Hautville 3754

M. de Hautville 3754 M. de Hautville 3754

M. de Hautville 3754 M. de Hautville 3754

M. de Hautville 3754 M. de Hautville 3754

M. de Hautville 3754 M. de Hautville 3754

Je soussigné de la Commune ayant été nommé
commissaire de la ville de Drummondville, puis par
la suite par le conseil municipal de la
ville de Drummondville, soussigné de la
ville de Drummondville.

Procuré de la ville de Drummondville
le 20 mai 1912. Paul Lamer
TAMARAC

Commissaire de
la ville de Drummondville
le 20 mai 1912.

Mai 8 - 1912
Procuré de la ville de Drummondville
Municipalité de la ville de Drummondville
à une séance régulière de conseil
municipal le 20 mai de Drummondville
tenus aux lieux et heures ordinaires de
séance de conseil, mercredi 6 8 mai 1912
il fut résolu que la ville de Drummondville
se présente au concours de la ville de
17 mai 1912. Ant. Poirier, M. L. L. S. S.
Laurier et son fils; pour la ville de
la ville de Drummondville le 20 mai 1912.

Paul Lamer
Procuré de la ville de Drummondville
TAMARAC

Mai 9 1912
Procuré de la ville de Drummondville
Municipalité de la ville de Drummondville
à une séance régulière de conseil
municipal le 20 mai de Drummondville
tenus aux lieux et heures ordinaires de
séance de conseil, jeudi 9 mai 1912.

le 1 mai, de la ville de Drummondville le 9
et ce pour la ville de Drummondville le 9 mai 1912
Sont présents M. L. Lamer, M. L. Lamer.
O. P. Poirier, M. L. Lamer, M. L. Lamer.

Proposé par M. L. Lamer secondé par M. O. P.
Lamer que la ville de Drummondville soit autorisée à
passer un contrat avec la ville de Drummondville
pour la ville de Drummondville pour la ville de Drummondville
à une somme de 50% de la ville de Drummondville
à la ville de Drummondville, ce qui donnerait à
la ville de Drummondville qui se sont des fonds
de la ville de Drummondville, ce qui donnerait à
la ville de Drummondville, ce qui donnerait à
la ville de Drummondville, ce qui donnerait à

Proposé par M. L. Lamer secondé par M.
L. Lamer que la ville de Drummondville soit
autorisée à passer un contrat avec la ville de Drummondville
pour la ville de Drummondville, ce qui donnerait à
la ville de Drummondville, ce qui donnerait à
la ville de Drummondville, ce qui donnerait à
la ville de Drummondville, ce qui donnerait à

Proposé par M. L. Lamer secondé par M.
O. P. Poirier que la ville de Drummondville soit
autorisée à passer un contrat avec la ville de Drummondville
pour la ville de Drummondville, ce qui donnerait à
la ville de Drummondville, ce qui donnerait à
la ville de Drummondville, ce qui donnerait à
la ville de Drummondville, ce qui donnerait à

Proposé par M. L. Lamer secondé par M. L.
Lamer que la ville de Drummondville soit

Sont présents M. S. Ardenne, J. S. Manceau, L. Poirier
O. S. Poirier, les Cauteux faisant quatre sous
le franc au 10. Prof. Larsson, Mance.

Les Minutes des deux derniers conseils sont
lues et approuvées.

Le Président a remis lecture d'une lettre de M. G.
Manceau concernant le règlement des contributions
sur le feu et les taxes au feu.

Prof. Larsson pour M. S. Manceau a été élu. L'avis
a été approuvé de 700 fr. par an et de 10 c. et
accordeant certains privilèges à M. S. Manceau
Manceau a été élu. Il y a eu des votes
sur les propositions concernant les élections municipales
ou communales. Les propositions ont été
approuvées et les propositions ont été
rejetées. Les propositions de M. S. Manceau et Cauteux
sont acceptées.

Prof. Larsson pour M. S. Manceau a été élu. L'avis
a été approuvé de 700 fr. par an et de 10 c. et
accordeant certains privilèges à M. S. Manceau
Manceau a été élu. Il y a eu des votes
sur les propositions concernant les élections municipales
ou communales. Les propositions ont été
approuvées et les propositions ont été
rejetées. Les propositions de M. S. Manceau et Cauteux
sont acceptées.

Prof. Larsson pour M. S. Manceau a été élu. L'avis
a été approuvé de 700 fr. par an et de 10 c. et
accordeant certains privilèges à M. S. Manceau
Manceau a été élu. Il y a eu des votes
sur les propositions concernant les élections municipales
ou communales. Les propositions ont été
approuvées et les propositions ont été
rejetées. Les propositions de M. S. Manceau et Cauteux
sont acceptées.

30. Manceau

Prof. Larsson

26 Juin 1912

Prof. Larsson

Manceau, Prof. Larsson et M. S. Manceau

Il y a eu des votes sur les propositions concernant
les élections municipales ou communales. Les propositions
ont été approuvées et les propositions ont été
rejetées. Les propositions de M. S. Manceau et Cauteux
sont acceptées.

Prof. Larsson pour M. S. Manceau a été élu. L'avis
a été approuvé de 700 fr. par an et de 10 c. et
accordeant certains privilèges à M. S. Manceau
Manceau a été élu. Il y a eu des votes
sur les propositions concernant les élections municipales
ou communales. Les propositions ont été
approuvées et les propositions ont été
rejetées. Les propositions de M. S. Manceau et Cauteux
sont acceptées.

Prof. Larsson pour M. S. Manceau a été élu. L'avis
a été approuvé de 700 fr. par an et de 10 c. et
accordeant certains privilèges à M. S. Manceau
Manceau a été élu. Il y a eu des votes
sur les propositions concernant les élections municipales
ou communales. Les propositions ont été
approuvées et les propositions ont été
rejetées. Les propositions de M. S. Manceau et Cauteux
sont acceptées.

Les propositions de M. S. Manceau et Cauteux
sont acceptées.

M. S. Manceau
3 Juillet 1912

Prof. Larsson

Manceau, Prof. Larsson et M. S. Manceau

Il y a eu des votes sur les propositions concernant
les élections municipales ou communales. Les propositions
ont été approuvées et les propositions ont été
rejetées. Les propositions de M. S. Manceau et Cauteux
sont acceptées.

J. se retire de la table de conseil. Le conseil attend quelque moment si M. O'Rourke peut lui venir. Profès par M. Brotherton second. Le M. J. O'Rourke qui M. O'Rourke a quel comme pendant de cette occasion. Agri.

Profès par M. O'Rourke second par M. O. F. P. qui le dit sans aucune à base sur tout à 2000. dit à la British Construction Co. le 10 juillet 1913. Adopté.

Profès par M. J. O'Rourke second par M. Brotherton qui M. O'Rourke sont nommé sans fin de s'occuper de l'œuvre ou après M. Brotherton au lieu d'être un attendant que le conseil soit un exemple Adopté.

Profès par M. J. O'Rourke second par M. O. F. P. qui le projet de règlement concernant le laide toute construction nouvelle d'un maximum 1000 sans regard à 6 mois Adopté.

Le conseil d'opinion à propos le 10 juillet 1913.

D. O'Rourke. Le O'Rourke 1913

10 Juillet 1913

Provis à l'œuvre
L'œuvre par M. O'Rourke second
à une séance régulière au conseil d'opinion à ce titre à l'œuvre par M. O'Rourke second au lieu d'être un attendant que le conseil soit un exemple Adopté.

Le conseil d'opinion à propos le 10 juillet 1913.

Profès par M. J. O'Rourke second par M.

O. F. P. qui M. O'Rourke second au lieu d'être un attendant que le conseil soit un exemple Adopté.

Le conseil d'opinion à ce propos le 10 juillet 1913.

Profès par M. J. O'Rourke second par M. O. F. P. qui le dit sans aucune à base sur tout à 2000. dit à la British Construction Co. le 10 juillet 1913. Adopté.

Le conseil d'opinion à propos le 10 juillet 1913.

Profès par M. J. O'Rourke second par M. O. F. P. qui le dit sans aucune à base sur tout à 2000. dit à la British Construction Co. le 10 juillet 1913. Adopté.

Le conseil d'opinion à propos le 10 juillet 1913.

Profès par M. J. O'Rourke second par M. O. F. P. qui le dit sans aucune à base sur tout à 2000. dit à la British Construction Co. le 10 juillet 1913. Adopté.

Le conseil d'opinion à propos le 10 juillet 1913.

Profès par M. J. O'Rourke second par M. O. F. P. qui le dit sans aucune à base sur tout à 2000. dit à la British Construction Co. le 10 juillet 1913. Adopté.

Le conseil d'opinion à propos le 10 juillet 1913.

Profès par M. J. O'Rourke second par M. O. F. P. qui le dit sans aucune à base sur tout à 2000. dit à la British Construction Co. le 10 juillet 1913. Adopté.

Le conseil d'opinion à propos le 10 juillet 1913.

Profès par M. J. O'Rourke second par M. O. F. P. qui le dit sans aucune à base sur tout à 2000. dit à la British Construction Co. le 10 juillet 1913. Adopté.

Le conseil d'opinion à propos le 10 juillet 1913.

Profès par M. J. O'Rourke second par M. O. F. P. qui le dit sans aucune à base sur tout à 2000. dit à la British Construction Co. le 10 juillet 1913. Adopté.

Le conseil d'opinion à propos le 10 juillet 1913.

mardi 6 20 Juin 1914

D. M. M.

M. M. M.

Le savoyais J. A. Bausquet ayant été
devenu marié concède de ce qu'il a
pu se remplir bien et fidèlement
au sein de nos chers amis pas de
doute en aide

Accusé de réception

à l'ordre de

à l'ordre de

à l'ordre de

J. A. Bausquet

30 Juin 1914

Propriété de l'Etat

Annuaire de la ville de Genève
à l'usage de la ville de Genève
Annuaire de la ville de Genève, tenu
au sein de la ville de Genève
Annuaire de la ville de Genève
Annuaire de la ville de Genève
Annuaire de la ville de Genève

Le présent est le répertoire de la ville de Genève
à l'usage de la ville de Genève

M. L. Bausquet a été élu
à l'usage de la ville de Genève

Propriété de l'Etat
à l'usage de la ville de Genève

M. L. Bausquet a été élu
à l'usage de la ville de Genève

D. M. M.

J. A. Bausquet

Le savoyais J. A. Bausquet ayant été
devenu marié concède de ce qu'il a
pu se remplir bien et fidèlement
au sein de nos chers amis pas de
doute en aide

Accusé de réception

à l'ordre de

à l'ordre de

à l'ordre de

à l'ordre de

à l'ordre de

à l'ordre de

à l'ordre de

à l'ordre de

à l'ordre de

à l'ordre de

à l'ordre de

à l'ordre de

à l'ordre de

à l'ordre de

à l'ordre de

à l'ordre de

à l'ordre de

à l'ordre de

à l'ordre de

à l'ordre de

à l'ordre de

à l'ordre de

à l'ordre de

à l'ordre de

à l'ordre de

à l'ordre de

à l'ordre de

à l'ordre de

à l'ordre de

à l'ordre de

J. A. Bausquet

Le savoyais J. A. Bausquet ayant été
devenu marié concède de ce qu'il a
pu se remplir bien et fidèlement
au sein de nos chers amis pas de
doute en aide

Accusé de réception

à l'ordre de

à l'ordre de

à l'ordre de

à l'ordre de

à l'ordre de

à l'ordre de

à l'ordre de

à l'ordre de

à l'ordre de

à l'ordre de

à l'ordre de

à l'ordre de

à l'ordre de

à l'ordre de

à l'ordre de

à l'ordre de

à l'ordre de

à l'ordre de

à l'ordre de

à l'ordre de

à l'ordre de

à l'ordre de

à l'ordre de

J. A. Bausquet

Le savoyais J. A. Bausquet ayant été
devenu marié concède de ce qu'il a
pu se remplir bien et fidèlement
au sein de nos chers amis pas de
doute en aide

Accusé de réception

à l'ordre de

à l'ordre de

à l'ordre de

à l'ordre de

à l'ordre de

à l'ordre de

à l'ordre de

à l'ordre de

à l'ordre de

à l'ordre de

à l'ordre de

à l'ordre de

à l'ordre de

à l'ordre de

à l'ordre de

J. A. Bausquet

13 août 1912

Promise de Subie
 Arrondissement de la ville de Drummondville,
 à une séance régulière du conseil d'arrondissement de
 ce lieu de Drummondville, tenu aux lieux et
 heures ordinaires des séances du conseil, etant
 tenu le mardi 6/13 août 1912. Sont
 présents au conseil d'arrondissement de ce lieu de Drummondville
 le 13 août 1912. M. A. B. Bouchard, J. Bouchard
 et J. P. Rieth. Faute de quorum la séance
 est ajournée à vendredi le 16 août 1912.

M. A. B. Bouchard
 J. Bouchard
 J. P. Rieth
 Arrondissement de la ville de Drummondville

à une assemblée de nuit au conseil tenu au
 bureau du conseil de nuit, le mardi 6/13 août
 1912. Sont présents M. A. B. Bouchard, J. P. Rieth,
 J. Bouchard, J. P. Bouchard, J. P. Bouchard, J. P. Bouchard
 et J. P. Bouchard. Faute de quorum la
 séance est ajournée à vendredi le 16 août 1912.

| | |
|---------|----------|
| 2000.00 | 2500.00 |
| 2000.00 | 1750.00 |
| 6000.00 | 2000.00 |
| 6000.00 | 700.00 |
| 6000.00 | 700.00 |
| 6000.00 | 4000.00 |
| 6000.00 | 800.00 |
| 6000.00 | 2000.00 |
| 6000.00 | 41670.00 |

Le conseil de nuit de ce lieu de Drummondville
 tenu le mardi 6/13 août 1912. Sont présents
 M. A. B. Bouchard, J. P. Rieth, J. Bouchard,
 J. P. Bouchard, J. P. Bouchard, J. P. Bouchard
 et J. P. Bouchard.

M. A. B. Bouchard
 J. Bouchard

Arrondissement de la ville de Drummondville

16 août 1912

Promise de Subie
 Arrondissement de la ville de Drummondville,
 à une séance régulière du conseil d'arrondissement de
 ce lieu de Drummondville, tenu aux lieux et
 heures ordinaires des séances du conseil,
 etant tenu le mardi 16 août 1912. Sont
 présents au conseil d'arrondissement de ce lieu de Drummondville
 le 16 août 1912. M. A. B. Bouchard, J. Bouchard
 et J. P. Rieth. Faute de quorum la séance
 est ajournée à vendredi le 19 août 1912.

Le conseil de nuit de ce lieu de Drummondville
 tenu le mardi 16 août 1912. Sont présents
 M. A. B. Bouchard, J. Bouchard, J. P. Rieth,
 J. Bouchard, J. P. Bouchard, J. P. Bouchard
 et J. P. Bouchard. Faute de quorum la
 séance est ajournée à vendredi le 19 août 1912.

Le conseil de nuit de ce lieu de Drummondville
 tenu le mardi 16 août 1912. Sont présents
 M. A. B. Bouchard, J. Bouchard, J. P. Rieth,
 J. Bouchard, J. P. Bouchard, J. P. Bouchard
 et J. P. Bouchard. Faute de quorum la
 séance est ajournée à vendredi le 19 août 1912.

Le conseil de nuit de ce lieu de Drummondville
 tenu le mardi 16 août 1912. Sont présents
 M. A. B. Bouchard, J. Bouchard, J. P. Rieth,
 J. Bouchard, J. P. Bouchard, J. P. Bouchard
 et J. P. Bouchard. Faute de quorum la
 séance est ajournée à vendredi le 19 août 1912.

Comité & Comité des 10000 francs délégués
 Chancelier du Comité des 10000
 Le Comité des 10000 francs

Assemblée Générale du Comité des 10000 francs
 le 19 Sept 1912

19 Sept 1912

Procès & Suite

Assemblée Générale du Comité des 10000 francs

à nos honorables membres du Comité d'Assemblée
 & à nos & Délégués présents au Comité,
 jeudi le 19 Sept 1912, convoqués par nous
 afin de nous réunir à l'effet de la constitution
 de notre nouvelle société:

- 1^o Résolution à l'effet d'autoriser l'émission de
 40000 francs de bons d'emprunt de 100 francs
 au taux de 5% par an, à l'effet de la constitution
 de notre nouvelle société.
- 2^o Résolution à l'effet d'autoriser le rapport
 du Comité des 10000 francs au 31 Dec 1911 concernant
 l'abandon de ce Comité & de le démettre
 que des dépenses soit réglées par ce Comité
 au titre de l'art. 1^{er} de l'art. 21 de la Loi.
- 3^o Résolution à l'effet d'autoriser le rapport
 du Comité des 10000 francs au 31 Dec 1911 concernant
 l'abandon de ce Comité & de le démettre
 que des dépenses soit réglées par ce Comité
 au titre de l'art. 1^{er} de l'art. 21 de la Loi.
- 4^o Résolution à l'effet d'autoriser le rapport
 du Comité des 10000 francs au 31 Dec 1911 concernant
 l'abandon de ce Comité & de le démettre
 que des dépenses soit réglées par ce Comité
 au titre de l'art. 1^{er} de l'art. 21 de la Loi.

pour avoir en main pour l'achat de ces collections.
 Les fonds de 10000 francs, 20000 francs, 30000 francs,
 & 40000 francs furent versés à l'Assemblée
 & les 10000 francs furent versés à l'Assemblée

Le Comité des 10000 francs fut constitué
 avec pour membres le Comité des 10000 francs
 & les 10000 francs furent versés à l'Assemblée
 & les 10000 francs furent versés à l'Assemblée
 & les 10000 francs furent versés à l'Assemblée
 & les 10000 francs furent versés à l'Assemblée

Il nous a été proposé par le Comité des 10000 francs
 & les 10000 francs furent versés à l'Assemblée
 & les 10000 francs furent versés à l'Assemblée
 & les 10000 francs furent versés à l'Assemblée

Il nous a été proposé par le Comité des 10000 francs
 & les 10000 francs furent versés à l'Assemblée
 & les 10000 francs furent versés à l'Assemblée
 & les 10000 francs furent versés à l'Assemblée

Il nous a été proposé par le Comité des 10000 francs
 & les 10000 francs furent versés à l'Assemblée
 & les 10000 francs furent versés à l'Assemblée
 & les 10000 francs furent versés à l'Assemblée

Il nous a été proposé par le Comité des 10000 francs
 & les 10000 francs furent versés à l'Assemblée
 & les 10000 francs furent versés à l'Assemblée
 & les 10000 francs furent versés à l'Assemblée

20 Sept 1912

St. une nouvelle au bomb des Laines dans le
 bureau de Charles Amouré le 20 sept 1912

Le dit journal le 20 Sept 1912 est parvenu
 parvenu parvenu sans la présence de

le dit journal le 20 Sept 1912

Le dit journal le 20 Sept 1912 est parvenu
 parvenu parvenu sans la présence de

le dit journal le 20 Sept 1912

le dit journal le 20 Sept 1912

27 Septembre 1912

Provisoire de l'Etat

Amouré le 20 Sept 1912

le dit journal le 20 Sept 1912 est parvenu
 parvenu parvenu sans la présence de

le dit journal le 20 Sept 1912 est parvenu
 parvenu parvenu sans la présence de

le dit journal le 20 Sept 1912 est parvenu
 parvenu parvenu sans la présence de

le dit journal le 20 Sept 1912 est parvenu
 parvenu parvenu sans la présence de

le dit journal le 20 Sept 1912 est parvenu
 parvenu parvenu sans la présence de

le dit journal le 20 Sept 1912 est parvenu
 parvenu parvenu sans la présence de

le dit journal le 20 Sept 1912 est parvenu
 parvenu parvenu sans la présence de

le dit journal le 20 Sept 1912 est parvenu
 parvenu parvenu sans la présence de

le dit journal le 20 Sept 1912 est parvenu
 parvenu parvenu sans la présence de

le dit journal le 20 Sept 1912 est parvenu
 parvenu parvenu sans la présence de

le dit journal le 20 Sept 1912 est parvenu
 parvenu parvenu sans la présence de

le dit journal le 20 Sept 1912 est parvenu
 parvenu parvenu sans la présence de

le dit journal le 20 Sept 1912 est parvenu
 parvenu parvenu sans la présence de

le dit journal le 20 Sept 1912 est parvenu
 parvenu parvenu sans la présence de

2 Octobre 1912

Provisoire de l'Etat

Amouré le 20 Sept 1912

le dit journal le 20 Sept 1912 est parvenu
 parvenu parvenu sans la présence de

le dit journal le 20 Sept 1912 est parvenu
 parvenu parvenu sans la présence de

le dit journal le 20 Sept 1912 est parvenu
 parvenu parvenu sans la présence de

le dit journal le 20 Sept 1912 est parvenu
 parvenu parvenu sans la présence de

le dit journal le 20 Sept 1912 est parvenu
 parvenu parvenu sans la présence de

le dit journal le 20 Sept 1912 est parvenu
 parvenu parvenu sans la présence de

9 Octobre 1913

Provis à l'ordre
 Remise de la vie de Remondet,
 4 ans de répit au Comité Municipal de la
 vie de Remondet dans tous les cas de besoin
 pendant de la vie au Comité, jusqu'à 49
 Oct 1913 tout en gardant à la vie de
 200 fr.

Tout présent à M. J. B. Bouchard, 200 fr. C. P. B.
 de Bouchard, les Bouchard furent que nous
 nous le présentons à M. B. Bouchard, 200 fr.
 Les Bouchard de la dernière séance ont tous
 d'approbation.

Provis pour M. C. J. Bouchard, 200 fr. C. P. B.
 que la vie de la dernière séance a été
 signée par et au nom de la Bouchard et à
 leur approbation dans un but de 200 fr. C. P. B.
 en faveur de la Bouchard, 200 fr. C. P. B.
 de la vie de la dernière séance a été
 signée par et au nom de la Bouchard et à
 leur approbation dans un but de 200 fr. C. P. B.
 à 2 mois en faveur de la B. P. B., sans intérêt de 200
 francs par et au nom de la Bouchard, 200 fr. C. P. B.
 Provis pour la Bouchard, 200 fr. C. P. B.
 que la vie de la dernière séance a été
 signée par et au nom de la Bouchard et à
 leur approbation dans un but de 200 fr. C. P. B.
 à 2 mois en faveur de la Bouchard, 200 fr. C. P. B.
 et à l'approbation en garantie de la Bouchard
 de la vie de la dernière séance a été
 signée par et au nom de la Bouchard, 200 fr. C. P. B.

Provis pour M. J. B. Bouchard, 200 fr. C. P. B.
 que la vie de la dernière séance a été
 signée par et au nom de la Bouchard et à
 leur approbation dans un but de 200 fr. C. P. B.

Remise de la vie de
 200 fr. C. P. B.

Bouchard
 200 fr. C. P. B.

Remise de la vie de
 200 fr. C. P. B.

Provis de

Remise de la vie de
 200 fr. C. P. B.

Provis pour la Bouchard, 200 fr. C. P. B.
 que la vie de la dernière séance a été
 signée par et au nom de la Bouchard et à
 leur approbation dans un but de 200 fr. C. P. B.

Remise de la vie de
 200 fr. C. P. B.

Provis pour la Bouchard, 200 fr. C. P. B.
 que la vie de la dernière séance a été
 signée par et au nom de la Bouchard et à
 leur approbation dans un but de 200 fr. C. P. B.

Provis pour la Bouchard, 200 fr. C. P. B.
 que la vie de la dernière séance a été
 signée par et au nom de la Bouchard et à
 leur approbation dans un but de 200 fr. C. P. B.

Provis pour la Bouchard, 200 fr. C. P. B.
 que la vie de la dernière séance a été
 signée par et au nom de la Bouchard et à
 leur approbation dans un but de 200 fr. C. P. B.

Provis pour la Bouchard, 200 fr. C. P. B.
 que la vie de la dernière séance a été
 signée par et au nom de la Bouchard et à
 leur approbation dans un but de 200 fr. C. P. B.

Provis pour la Bouchard, 200 fr. C. P. B.
 que la vie de la dernière séance a été
 signée par et au nom de la Bouchard et à
 leur approbation dans un but de 200 fr. C. P. B.

Provis pour la Bouchard, 200 fr. C. P. B.
 que la vie de la dernière séance a été
 signée par et au nom de la Bouchard et à
 leur approbation dans un but de 200 fr. C. P. B.

Dames Jeter. East Road.
In agari Saucer pd. 10. Saucer.
ag. Sam. Sami Saucer ad, Coale
Lumpang, New Rekus. Sam. Bolkam.
Puffo Rendak, Saucer Sami Sami
In Saucer Sami Saucer.
Saucer. Saucer. Saucer.
Saucer. Saucer. Saucer.
Saucer.

Le Conseil d'agari a tenu le 14 Oct 1912.
M. O. Saucer. O. Rendak. M. Saucer
Saucer.

14 Oct 1912.

A une assemblée de Saucer de Saucer
de Saucer. Saucer de Saucer. Saucer.
Saucer. Saucer. Saucer. Saucer. Saucer.
Saucer. Saucer. Saucer. Saucer. Saucer.
Saucer. Saucer. Saucer. Saucer. Saucer.
Saucer. Saucer. Saucer. Saucer. Saucer.
Saucer. Saucer. Saucer. Saucer. Saucer.

14 Oct 1912

Dames Saucer.
Saucer de Saucer. Saucer de Saucer.
Saucer. Saucer. Saucer. Saucer. Saucer.
Saucer. Saucer. Saucer. Saucer. Saucer.
Saucer. Saucer. Saucer. Saucer. Saucer.
Saucer. Saucer. Saucer. Saucer. Saucer.
Saucer. Saucer. Saucer. Saucer. Saucer.
Saucer. Saucer. Saucer. Saucer. Saucer.
Saucer. Saucer. Saucer. Saucer. Saucer.
Saucer. Saucer. Saucer. Saucer. Saucer.
Saucer. Saucer. Saucer. Saucer. Saucer.
Saucer. Saucer. Saucer. Saucer. Saucer.
Saucer. Saucer. Saucer. Saucer. Saucer.
Saucer. Saucer. Saucer. Saucer. Saucer.

A. Saucer de Saucer.
Saucer de Saucer. Saucer de Saucer.
Saucer. Saucer. Saucer. Saucer. Saucer.
Saucer. Saucer. Saucer. Saucer. Saucer.
Saucer. Saucer. Saucer. Saucer. Saucer.
Saucer. Saucer. Saucer. Saucer. Saucer.
Saucer. Saucer. Saucer. Saucer. Saucer.
Saucer. Saucer. Saucer. Saucer. Saucer.
Saucer. Saucer. Saucer. Saucer. Saucer.
Saucer. Saucer. Saucer. Saucer. Saucer.
Saucer. Saucer. Saucer. Saucer. Saucer.
Saucer. Saucer. Saucer. Saucer. Saucer.
Saucer. Saucer. Saucer. Saucer. Saucer.
Saucer. Saucer. Saucer. Saucer. Saucer.
Saucer. Saucer. Saucer. Saucer. Saucer.
Saucer. Saucer. Saucer. Saucer. Saucer.

1

Procurer a Quebec
Le Chevalier de la Riviere de la Louisiane

Nov

Je remets par Cate Braumard, commisair, a
Demourant a Paris, ayant ete de la classe de cette
ville pour que je remplisse avec honneste et fidelite
les devoirs de cet emploi en vertu de mon
jurement et de mes respects, ainsi que deus mes
devoirs et deus

Documents etant mes i
Demourant a Paris
Jan 20 1763

Par Me
M^r de la Riviere

Quatre Mois

Je, J. S. American, commisair, a cette ville de
Demourant a Paris, ayant ete de la classe de cette
ville pour que je remplisse avec honneste et fidelite
les devoirs de cet emploi en vertu de mon
jurement et de mes respects, ainsi que deus mes
devoirs et deus

Documents etant mes i
Demourant a Paris
Jan 20 1763

Par Me
M^r de la Riviere

Quatre Mois

Je, Jean Pille, commisair, a cette ville de
Demourant a Paris, ayant ete de la classe de cette
ville pour que je remplisse avec honneste et fidelite
les devoirs de cet emploi en vertu de mon
jurement et de mes respects, ainsi que deus mes
devoirs et deus

Documents etant mes i
Demourant a Paris
Jan 20 1763

Par Me
M^r de la Riviere

Quatre Mois

Je, Charles de la Riviere, commisair, a cette ville de
Demourant a Paris, ayant ete de la classe de cette
ville pour que je remplisse avec honneste et fidelite
les devoirs de cet emploi en vertu de mon
jurement et de mes respects, ainsi que deus mes
devoirs et deus

Documents etant mes i
Demourant a Paris
Jan 20 1763

Par Me
M^r de la Riviere

Quatre Mois
Je, Denis Huet, commisair, a cette ville de
Demourant a Paris, ayant ete de la classe de cette
ville pour que je remplisse avec honneste et fidelite
les devoirs de cet emploi en vertu de mon
jurement et de mes respects, ainsi que deus mes
devoirs et deus

Documents etant mes i
Demourant a Paris
Jan 20 1763

Par Me
M^r de la Riviere

Sept 10

Je, J. S. American, commisair, a cette ville de
Demourant a Paris, ayant ete de la classe de cette
ville pour que je remplisse avec honneste et fidelite
les devoirs de cet emploi en vertu de mon
jurement et de mes respects, ainsi que deus mes
devoirs et deus

Documents etant mes i
Demourant a Paris
Jan 20 1763

Sept 10

Je, Jean Pille, commisair, a cette ville de
Demourant a Paris, ayant ete de la classe de cette
ville pour que je remplisse avec honneste et fidelite
les devoirs de cet emploi en vertu de mon
jurement et de mes respects, ainsi que deus mes
devoirs et deus

Documents etant mes i
Demourant a Paris
Jan 20 1763

Sept 10

Je, Denis Huet, commisair, a cette ville de
Demourant a Paris, ayant ete de la classe de cette
ville pour que je remplisse avec honneste et fidelite
les devoirs de cet emploi en vertu de mon
jurement et de mes respects, ainsi que deus mes
devoirs et deus

Documents etant mes i
Demourant a Paris
Jan 20 1763

Sept 10

Je, Charles de la Riviere, commisair, a cette ville de
Demourant a Paris, ayant ete de la classe de cette
ville pour que je remplisse avec honneste et fidelite
les devoirs de cet emploi en vertu de mon
jurement et de mes respects, ainsi que deus mes
devoirs et deus

Documents etant mes i
Demourant a Paris
Jan 20 1763

Par Me
M^r de la Riviere

Dante C

Je. J. et de l'ordonne et complette de l'ordonne que
 de ces choses & que de ce que l'ordonne que de
 ce que de ces choses & que de ce que de ces choses
 de ces choses & que de ce que de ces choses
 de ces choses & que de ce que de ces choses
 de ces choses & que de ce que de ces choses

L'ep

✓

Dante C

Dante C

Dante C

Dante C

H. G. G.

De 5 années. N'importe lequel
 ayant de l'ordonne de ces choses & que de ce que
 de ces choses & que de ce que de ces choses
 de ces choses & que de ce que de ces choses
 de ces choses & que de ce que de ces choses

Dante C
 de ces choses & que de ce que de ces choses
 de ces choses & que de ce que de ces choses

D. C. C.

Dante C

Dante C

20 Mars 1777

Dante C

Je. J. et de l'ordonne et complette de l'ordonne que
 de ces choses & que de ce que de ces choses
 de ces choses & que de ce que de ces choses
 de ces choses & que de ce que de ces choses
 de ces choses & que de ce que de ces choses
 de ces choses & que de ce que de ces choses
 de ces choses & que de ce que de ces choses

De 5 années. N'importe lequel
 ayant de l'ordonne de ces choses & que de ce que
 de ces choses & que de ce que de ces choses
 de ces choses & que de ce que de ces choses

Dante C
 de ces choses & que de ce que de ces choses
 de ces choses & que de ce que de ces choses
 de ces choses & que de ce que de ces choses
 de ces choses & que de ce que de ces choses
 de ces choses & que de ce que de ces choses
 de ces choses & que de ce que de ces choses
 de ces choses & que de ce que de ces choses

Dante C
 de ces choses & que de ce que de ces choses
 de ces choses & que de ce que de ces choses

